

# ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF CENTRE SOCIAL ESCAL

## CONSEIL D'ADMINISTRATION SEANCE DU 11 DECEMBRE 2024

### Délibération n°2024/12-11/11

|  |                 |
|--|-----------------|
| Date de la convocation   | 5 décembre 2024 |
| Nombre de membres en exercice  | 23              |
| Nombre de membres avec voix délibérative en exercice                     | 21              |
| Nombre de membres présents   | 18              |
| Nombre de membres avec voix délibérative présents                        | 17              |
| Nombre de membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés | 3               |
| Nombre de membres avec voix délibérative absents non représentés         | 1               |
| Nombre de membres sans voix délibérative absents non représentés         | 1               |

#### **Membres avec voix délibérative présents :**

##### Collège des élus :

Mme Laila ACHKAR, Mme Frédérique CONDET, M. Frédéric COURRENT, Mme Florence LIMONES, Mme Margit LORBLANCHET, M. Rémi NICOLAS, M. Eric PEREDES, Mme Patricia POUBLANC, et M. Georges VIERNE

##### Collège des familles et associations :

Mme Caroline ALLARY, M. Alain BLASCO, Mme Chantal BOURNETON, Mme Christine DEMAY, M. Antoine GIL, Mme Marlène JAFFIOL, Mme Céline ROSZCZKA et Mme Stéphanie ROY

#### **Membres sans voix délibérative présents :**

##### Collège des personnes publiques qualifiées :

Sylvain CHANABE (CAF du Gard)

#### **Membres avec voix délibérative absents, excusés et représentés :**

##### Collège des élus :

M. Denis CANTIER, (pouvoir à Mme CONDET) et Mme Audrey RANC (pouvoir à Mme POUBLANC)

##### Collège des familles et associations :

Mme Monique SAEZ (pouvoir à Mme Marlène JAFFIOL)

#### **Membres avec voix délibérative absents et non représentés :**

Collège des personnes publiques qualifiées :

Mme Valérie GUARDIOLA (Conseil départemental du Gard)

**Membres sans voix délibérative absents et non représentés :**

Collège des personnes publiques qualifiées :

Delphine BOSLAK (Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale)

Secrétaire de séance : M. Frédéric COURRENT

Le Conseil d'Administration régulièrement constitué,

---

## MISE A JOUR DU TABLEAU DES EMPLOIS

Rapporteur : Rémi NICOLAS

### **1. Aspects juridiques**

**Vu** le Code Général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code Général de la fonction publique,

**Vu** la délibération n°2024-10-05 du Conseil d'Administration de l'EPA ESCAL en date du 16 octobre 2024 approuvant le tableau des emplois,

**Considérant** qu'il est nécessaire de créer des emplois permanents pour répondre aux nécessités du service,

### **2. Eléments de contexte**

Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient à l'organe délibérant, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer par délibération, d'établir et de modifier le tableau des effectifs de sa collectivité ou de son établissement.

Dans l'hypothèse de recrutements d'agents contractuels au titre de l'article L.332-8 suscitée, il est précisé que :

- Le contractuel sera recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée maximum de 3 ans renouvelables
- Le contractuel devra justifier d'un diplôme et d'une expérience professionnelle dans le domaine de l'animation
- La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice ainsi que son expérience

### 3. Incidence financière

Les crédits nécessaires d'un montant de 230 000 € sont inscrits au chapitre 12 du budget primitif 2025.

### 4. Décisions

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le tableau des emplois présenté en annexe,

Article 2 : **autorise** Monsieur le Président à signer tout acte y afférent,

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### 5. Annexe

- Tableau des emplois



Rémi NICOLAS

Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL

*Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de ce texte.*

*Délais et voies de recours : la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – 30941 Nîmes Cedex 09) dans un délai de deux mois à compter de la date de publication. Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Rémi NICOLAS  
Président de l'EPA  
Centre Social ESCAL



PRÉFECTURE DU GARD

19 DEC. 2024

COURRIER ARRIVÉ

